

Dossier 1 - 5 points

Monsieur Boulpat est un jeune pâtissier chocolatier. Après cinq ans d'exercice chez un patron, il décide de créer une boulangerie-pâtisserie dans le centre ville de Caen. Il souhaite être seul propriétaire et ne prendre aucun risque financier car il possède un héritage important. Sa femme tiendra la caisse et lui fera sa comptabilité.

A l'aide des documents ci-dessous, vous l'aidez à répondre aux questions suivantes :

Choisissez votre statut juridique

Plusieurs possibilités s'offrent à vous

• **L'entreprise individuelle**

Vous serez le seul patron, mais responsable indéfiniment de vos dettes. Vos créanciers auront le droit de saisir votre propre patrimoine. En outre vous serez considéré comme un travailleur indépendant et ne bénéficierez donc pas de la protection sociale des salariés ni de l'assurance chômage. Avantage : lors de la création de l'entreprise, les formalités administratives sont très simples

• **L'EURL**

(Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée). Il s'agit d'une SARL à associé unique. Votre responsabilité est donc limitée en cas de faillite. Votre régime fiscal est celui des travailleurs indépendants.

• **La SA (Société anonyme).**

A éviter lorsqu'on démarre : c'est une structure lourde et coûteuse. Elle exige au minimum sept associés et un capital de 37 000 €. Ne choisissez cette formule que si votre projet nécessite des capitaux vraiment très importants.

• **La SARL**

(Société à responsabilité limitée). C'est la structure la plus courante. Elle nécessite un capital minimum de 7 500 €. Le nombre des associés est compris entre deux et cinquante. En cas de faillite, votre responsabilité est limitée à votre apport en capital, sauf s'il y a faute de gestion. Si vous détenez moins de 50% des parts sociales, vous avez la possibilité de bénéficier du régime fiscal des salariés.

Le gérant minoritaire d'une SARL et les dirigeants minoritaires de la SA peuvent prétendre au régime salarié qui leur permet de bénéficier d'une meilleure couverture sociale (maladie, retraite ...) et d'être imposable au titre de l'impôt sur le revenu.

Ces formalités de création d'une entreprise

Entreprise individuelle

La création d'une entreprise individuelle est très simple du point de vue des formalités. Il suffit de remplir un imprimé unique appelé déclaration d'existence et de le déposer au **Centre de Formalité des Entreprises (CFE)**, dont on dépend compte tenu de son type d'activité.

Profession libérale → CFE de l'URSSAF

Artisan → CFE de la Chambre des Métiers

Commerçant → CFE de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Société

Les formalités sont plus compliquées et comportent, entre autres, les grandes étapes suivantes :

- Domiciliation de l'entreprise c'est à dire choix d'un domicile appelé **siège social**.

- Rédaction et signature des **statuts** (document prévoyant les règles de fonctionnement de la société)

- Insertion d'une publicité dans un **journal d'annonces légales**.

- **Déclaration d'existence** au CFE de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ensuite et quelle que soit la forme d'entreprise ...

Le CFE informe tous les organismes concernés par la création d'entreprise : **INSEE** (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), **Greffé du Tribunal de commerce**, **Services fiscaux** et **Inspection du Travail**, **URSSAF** (Union pour le Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations familiales), **ASSEDIC** (Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce), **Caisses maladie et vieillesse**.

MC : PATISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE		N° d'anonymat	
EP3 – Connaissance de l'entreprise			
✂			
GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II		Session 2003	
MC : PATISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE		N° d'anonymat	
EP3 – Connaissance de l'entreprise			
SUJET	Durée : 1 heure	Coef. : 1	Page : 1/4
NOM :		Prénom :	

1 - Quelle forme d'entreprise devra-t-il choisir et pourquoi ?

2 - Quelle forme d'entreprise devra-t-il choisir dans le cas où il souhaiterait avoir le statut de salarié ? Citez les avantages de ce statut.

3 - Quelles formalités doit-il remplir dans le cas où il aura choisi la forme d'entreprise lui permettant d'avoir le statut de salarié ?

Dossier 2 - 7 points

Monsieur Boulpat souhaiterait connaître son marché potentiel, il dispose des statistiques suivantes, que la Chambre des métiers lui a fourni, concernant la population de son quartier. Il existe 4 500 familles dans ce quartier.

Répartition des familles par C.S.P. :

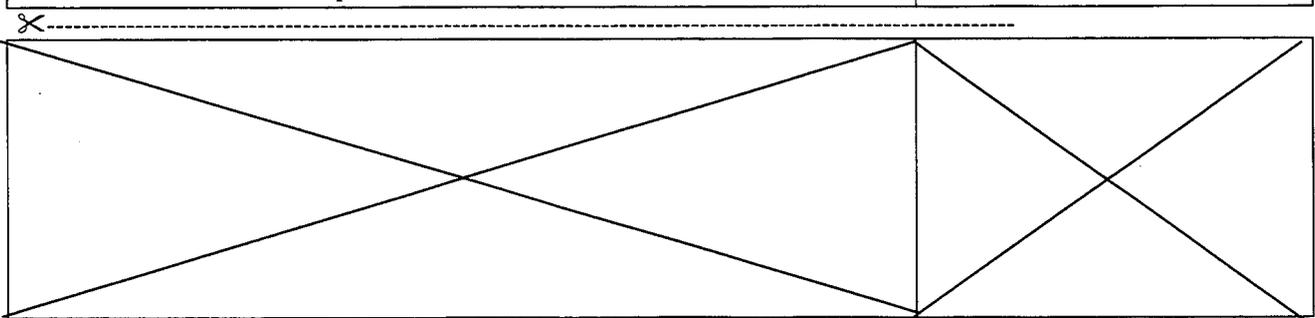
OUVRIERS	12%	CADRES SUPERIEURS	15%
EMPLOYES	25%	RETRAITES	18%
CADRES MOYENS	30%		

Les ouvriers, les employés, les cadres moyens et les cadres supérieurs sont au nombre de quatre par foyer en moyenne. Les retraités sont au nombre de 1,5 par foyer en moyenne.

Part moyenne du revenu (en euro) que consacre chaque individu par CSP pour l'achat de pain et de pâtisserie:

C.S.P.	OUVRIERS	EMPLOYES	CADRES MOYENS	CADRES SUPERIEURS	RETRAITES
PAIN	4	5	5,5	6	3
PÂTISSERIE	12	15	18	22	20

MC : PATISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE	N° d'anonymat
EP3 – Connaissance de l'entreprise	Page 2/4



Monsieur Boulpat vous demande :

1 - De calculer le nombre de personnes par catégorie socioprofessionnelle. Vous utiliserez le tableau ci-dessous pour accomplir ce travail.

Désignation	Ouvriers	Employés	Cadres moyens	Cadres supérieurs	Retraités
Nombre de familles					
Nombre d'habitants					

2 - D'évaluer le marché potentiel de la boulangerie-pâtisserie. Vous utiliserez le tableau ci-dessous pour accomplir ce travail.

Désignation	PAIN	PÂTISSERIE	Total dépenses
Ouvriers			
Employés			
Cadres moyens			
Cadres supérieurs			
Retraités			
Total dépenses			

3 - De calculer sa part de marché qu'il estime à 20% pour le pain et 22% pour la pâtisserie.

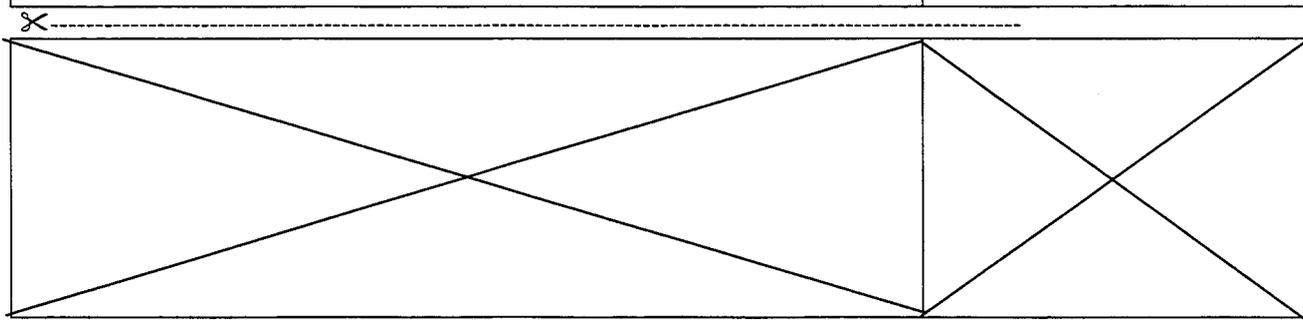
.....

.....

.....

.....

MC : PATISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE	N° d'anonymat
EP3 – Connaissance de l'entreprise	Page 3/4



Dossier 3 - 8 points

Monsieur Boulpat veut enfin connaître le coût de revient moyen d'un pain et d'une pâtisserie pour une commande mensuelle qu'il engagerait avec une cantine scolaire.

Il vous transmet les informations suivantes, et vous demande de compléter le tableau ci-dessous.

Coût d'achat de la période : 3 000 euros, 30% de ces achats concernent le pain et le reste, la pâtisserie.

Les heures machines représentent 800 heures à 11 euros. 40% de ces heures ont été utilisées pour le pain et le reste pour la pâtisserie.

Main d'œuvre directe : 300 heures pour le pain et 400 heures pour la pâtisserie.

Le coût de l'heure représente : 10 euros.

Monsieur Boulpat estime les frais de distribution relatifs à cette commande à 260 euros pour le pain et à 810 euros pour la pâtisserie.

Le total de la commande est de 32 000 pains et 23 000 pâtisseries.

- prix de vente moyen d'une pâtisserie : 1,50 euros.

- prix de vente moyen d'un pain : 0,70 euros.

Coût de revient de la commande	PAIN			PATISSERIE		
	Quantités	PU	Montant	Quantités	PU	Montant
- Coût d'achat	*****			*****		
- Main d'œuvre						
- Coût de transformation (heures machines)						
- Coût de distribution	*****			*****		
TOTAL						

Cette commande serait-elle rentable? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

MC : PATISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE	N° d'anonymat
EP3 – Connaissance de l'entreprise	Page 4/4

